

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Étude sur l'intrusion potentielle de vapeur de TCE dans l'air intérieur des résidences dans le secteur de Valcartier

#### Aucun risque pour la santé

**Québec, le 4 octobre 2007.** La Direction régionale de santé publique (DRSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale considère qu'une exposition aux vapeurs de trichloroéthylène (TCE) à des niveaux tels que mesurés en février 2007 dans l'air intérieur des résidences de Shannon et du secteur de Val-Bélair ne représente pas de risque pour la santé des résidents. C'est du moins la conclusion à laquelle arrivent les experts de la DRSP suite au dépôt des résultats de l'étude menée par la firme Golder & ass., pour le compte du ministère de la Défense nationale, en collaboration avec Santé Canada et la DRSP.

L'étude révèle que les concentrations de TCE mesurées dans l'air intérieur des résidences de Shannon et du secteur de Val-Bélair étaient toutes inférieures à la valeur-guide de  $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$  proposée par Santé Canada et l'Institut national de santé publique du Québec.

À Shannon, selon le consultant qui a réalisé l'étude, il est possible qu'une partie du TCE qu'on retrouve dans l'air intérieur de certaines résidences provienne de la nappe d'eau souterraine, bien qu'il soit actuellement très difficile de le déterminer avec certitude. Dans le secteur de Val-Bélair, cependant, le TCE dans les résidences ne peut provenir de l'eau souterraine située sous les résidences, car les résultats de l'étude montraient que l'eau ne contenait pas de TCE. Les concentrations retrouvées dans l'air intérieur des résidences de Shannon et du secteur de Val-Bélair sont comparables à celles qui pourraient se retrouver dans des résidences situées dans des secteurs reconnus comme étant non contaminés par le TCE. L'utilisation de certains produits d'usage domestique (ex. : solvants, colles, liquide correcteur, etc.) et la présence de certains matériaux de construction peuvent contribuer à l'émission de TCE dans l'air intérieur d'un bâtiment.

« Parce que l'échantillonnage a été réalisé dans des conditions favorisant l'intrusion de vapeurs; les concentrations mesurées devraient être représentatives du pire scénario d'exposition. Par conséquent, les concentrations de TCE dans les autres résidences du territoire de Shannon ne devraient pas être plus élevées », a expliqué le docteur Henri Prud'Homme de la DRSP.

Par ailleurs, la Défense nationale planifie un suivi supplémentaire des concentrations de TCE dans l'air des résidences ayant participé à cette étude dans le but de confirmer les résultats obtenus.

Rappelons que le ministère de la Défense nationale (MDN), Santé Canada et la Direction régionale de santé publique de l'Agence collaborent, depuis l'automne 2005, à une étude sur l'intrusion potentielle de vapeurs de TCE dans les bâtiments du secteur Valcartier à partir de l'eau souterraine. Il est connu que la nappe d'eau souterraine dans ce secteur est contaminée par du TCE. Les rôles de la DRSP dans ce projet étaient ceux d'expert scientifique sur les aspects santé, de responsable des approches avec les municipalités et de responsable des communications auprès de la population en territoire provincial. Le MDN était le coordonnateur des travaux pour la réalisation de l'étude alors que Santé Canada était l'expert scientifique sur les aspects santé pour le territoire fédéral.

Au cours des derniers jours, les résidents des maisons ayant fait l'objet de l'étude ont pris connaissance des résultats les concernant. De plus, la DRSP a également avisé les autorités de la municipalité de Shannon et les représentants de la Ville de Québec. Finalement, tous les résidents de Shannon ont reçu une information écrite de la Direction régionale de santé publique concernant les résultats de l'étude et l'avis au sujet des risques sur la santé.

Le texte intégral de l'avis de la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale est disponible pour la population à l'adresse suivante : <http://www.dspq.qc.ca/index.html>

-30-

Source : Pierre Lafleur  
Affaires publiques  
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale  
Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale  
Tél. : (418) 525-1452